NOTE D'INFORMATION

FCP EMERGENCE SERENITE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

VALORIS MANAGEMENT

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence VI/OP/050/2013 en date du 23/07/2013.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion VALORIS MANEGEMENT sis à 355, Route d'El Jadida – Casablanca représentée par M. Youssef JAIDI en sa qualité de Président Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

M.Youssef JAIDI

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale : EMERGENCE SERENITE.

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear: MA0000037475

- Date et référence d'agrément : Le 21/02/2013 sous le numéro AG/OP/003/2013.

- Date de création : 11/06/2010

- Siège social : 355, Route d'El Jadida - Casablanca.

- Durée de vie : 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

- Apport initial: 1 000 000,00 DH.

- Valeur liquidative d'origine : 1000,00 DH.

- Etablissement de gestion : VALORIS MANAGEMENT représenté par M. Youssef JAIDI.

Société de gestion : VALORIS MANAGEMENT représenté par M. Youssef JAIDI.

- Etablissement dépositaire : CDG CAPITAL.

 Commercialisateur: VALORIS MANAGEMENT, VALORIS FINANCE et CAPITAL GESTION GROUP. Contactez Mr Taoufik FENNICHE.

Commissaire aux comptes : EL JERARI Audit & Conseil représenté par Monsieur Mohamed EL JERARI.

II. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification: Fonds Commun de Placement «obligations moyen et long terme». Pour cela, la sensibilité du portefeuille peut varier dans une fourchette allant de 1,1 (exclus) à 5,1 (exclus) selon les conditions du marché.
- Indice de référence : L'indice de référence est le Moroccan Bonds Index Global publié par BMCE Capital (MBI Global).
- Objectifs de gestion : offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêts à moyen et long terme.
- Stratégie d'investissement : Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue entant que cessionnaire et liquidités, en bons de trésor.

Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de placement en Capital Risque (OPCR) et de fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FCPT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 6 mois et plus
- Souscripteurs concernés: Institutionnels marocains sans exclure les autres personnes morales et physiques résidentes et non résidentes.

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 13/09/2012.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est calculée tous les vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : hebdomadaire par voie d'affichage dans les locaux du réseau de commercialisation et publication dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative: Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières.
- Modalités de souscription et de rachats : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative.
 - Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription.
 - Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.
 - Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.
 - Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès du réseau de commercialisation avant 10H30 du jour du calcul de la valeur liquidative.
- Affectation des résultats : Le « FCP EMERGENCE SERENITE » est un FCP de capitalisation.
 Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal :

Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n° 1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV.COMMISSIONS ET FRAIS

Commissions de souscription et de rachat

Commission de souscription maximale : 3% hors taxe du montant souscrit

- o La part incompressible acquise au FCP: 0%
- o Cas d'exonération : à la discrétion du réseau placeur.

Commission de rachat maximale: 1.5% hors taxe du montant racheté

- $\circ\quad$ La part incompressible acquise au FCP : 0%
- o Cas d'exonération : à la discrétion du réseau placeur.

N.B.: En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

- Frais de gestion :

Frais de gestion : Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM gérés par VALORIS MANAGEMENT et

détenues en portefeuille. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Ces frais de gestion couvrent les charges suivantes :

(1) Frais publications : 20 000 dh (HT)
 (2) Commissaire aux comptes : 20 000 dh (HT)
 (3) Commissions CDVM : 0,025% (HT)

- (4) Dépositaire : 0,06% HT si l'actif net est inférieur ou égal à 500 millions

MAD

0,05% HT si l'actif net est supérieur à 500 millions MAD et

inférieur ou égal à 1 milliard MAD.

0,04% HT si l'actif net est supérieur à 1 milliard MAD.

- (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission): 4 000 dhs

– (6) Maroclear (droit d'admission) : 0.0075% si actif inférieur à 100 millions

0.0025% si actif compris entre 100 et 500 millions

0.0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard

0.0001% si actif supérieur à 1 milliard

- Prestations de VALORIS MANAGEMENT: Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)